

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 18 MAI 2015

1) Informations concernant « les communes nouvelles »

Monsieur le Maire expose :

La commune nouvelle a été créée par la loi du 16 décembre 2010. Il s'agit, pour au moins 2 communes, de se regrouper pour créer une nouvelle collectivité territoriale d'au moins 1 000 habitants.

Devant la baisse des dotations, les difficultés d'obtenir des financements pour les investissements mais également afin de « peser plus lourd » à l'intérieur des intercommunalités de plus en plus importantes, il est plus que nécessaire d'envisager un regroupement. Ce dernier prescrit par la loi précitée pourrait être imposé par les services de l'état (Préfecture) si les communes elles-mêmes ne prennent pas la décision dans les délais, avec le risque de se retrouver entre communes qui n'ont pas les mêmes affinités et préoccupations.

Les avantages à s'unir seraient, à moyen terme, la possibilité de faire des économies de fonctionnement (personnel, assurance, énergie...) mais également de mutualiser les forces afin d'assurer le maintien et le renforcement de la capacité d'action en offrant des services plus développés à la population, d'assurer une représentativité au sein des intercommunalités.

Le projet est de regrouper la commune de Villars les bois avec Migron et Le Seure. Il agit de trois communes qui forment un ensemble de 1 234 habitants et dont les municipalités ont l'habitude de travailler ensemble, en particulier depuis la création du SIVOM en 1990.

Si les 3 communes sont favorables et se prononcent pour un regroupement au 1^{er} janvier 2016, les dotations accordées par l'Etat seront augmentées de 5 %. De plus, l'intérêt de prendre cette décision plutôt en début de mandat laisse du temps pour travailler pour les points incertains.

Cependant, il y a appréhension de perdre l'identité communale à laquelle beaucoup de personnes sont attachées. Inquiétude à laquelle Monsieur le Maire rappelle que c'est actuellement ce qui se passe au sein de la Communauté d'agglomération ou la voix des petites communes rurales est très peu entendue.

La parole est laissée aux conseillers pour le débat :

- Miguel TAUNAY pense qu'il ne faut pas voir que les avantages financiers mais également tous les avantages qui font que l'on peut travailler mieux. Il faut dépasser les craintes de rivalité entre conseillers de l'une ou l'autre des communes en acceptant les décisions des autres.

- Liane GAUCHER s'inquiète du nombre important de conseillers municipaux (37) pendant la période de transition. Qui selon elle n'est pas propice à la discussion.

- Laurent ANDRE demande quelle est la position des 2 autres conseils municipaux. Pour l'instant, il n'y a pas de décision.

- Bruno BONNEAU souligne que les élus des 3 communes ne se connaissent que très peu. Il avait demandé la possibilité d'organiser une rencontre dans le cadre du SIVOM mais cela n'a pas encore été fait. S'il n'y a pas d'aspiration à mieux se connaître, il lui paraît difficile de mener ce regroupement.

Il pose également la question de l'avenir des associations propre à chaque commune. Monsieur le Maire pense que c'est plutôt une chance pour elles. Celles qui sont assez fortes subsisteront et les autres fusionneront pour se donner un nouveau souffle. Car il y a un problème d'engagement. Les bénévoles se font de plus en plus rares. Personne ne prend plus le temps de s'engager pour les autres d'où un recroquevillement sur soi-même. Il y a actuellement beaucoup de difficulté tant au niveau des associations que des communes pour renouveler les équipes. Cela crée un monde fermé dans lequel on retrouve souvent les mêmes personnes.

- Jean-Marie BEGEY exprime des doutes car il y a des incertitudes sur la pérennité les avantages financiers proposés, mais également sur la forme des communes nouvelles.

Monsieur le Maire consent que les décisions actuelles influenceront le futur et on ne peut pas garantir qu'elles seront définitives. Mais, il faut avancer.

Les maires des communes de Migron, Villars les Bois et Le Seure sont plutôt favorables, reste à convaincre les conseillers municipaux de se lancer dans l'aventure.

Monsieur le Maire laisse ce débat à la réflexion de chacun jusqu'à la prochaine réunion au cours de laquelle il sera demandé une décision.

2) Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de désigner un correspondant défense au sein du conseil chargé de faire le relais d'information sur la défense auprès du conseil municipal et des citoyens. C'est également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de Défense au sein de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur Francis VION, correspondant défense.

3) Tarif des concessions dans le cimetière communal

Conformément aux articles L.2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le tarif des concessions dans le cimetière communal comme suit :

- à 5 Euros le mètre carré ;
 - à 485 Euros la case dans le columbarium.
- dit que les concessions sont perpétuelles.

4) Compte-rendu de la commission des Chemins et Fossés

Le conseil municipal sollicite une subvention exceptionnelle au titre de la réserve du fonds de péréquation auprès du département de la Charente-Maritime pour faire réaliser des travaux de voirie.

Puis, il est fait l'état des lieux des travaux en cours et à venir.

5) Compte-rendu de la commission des Bâtiments

Il est fait un point sur l'avancement du projet de réhabilitation du bloc sanitaire de la salle des fêtes ainsi que sur les travaux envisagés pour le logement communal 7 rue de l'Eglise

6) Questions diverses

Don à la famille MEGRIER

Suite à l'incendie qui a ravagé l'habitation de Monsieur et Madame MEGRIER, l'appel aux dons réalisé en collaboration avec le Foyer Rural a permis de récolter 451 €. Merci aux donateurs pour leur solidarité.

Renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable

Il s'agit de remplacer 2 270 mètres de conduite et renouveler 45 branchements dans tout le bourg, les hameaux de Popegrain, Fontbelle et Chez Bompain. Les travaux vont durer environ 9 semaines à partir de la fin du mois de septembre.

Révision de la carte communale

Il est projeté d'organiser une réunion publique concernant la révision de la carte communale. Mais Monsieur le Maire prévient que suite à la mise en place du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), le potentiel constructible risque d'être fortement diminué. Est-il judicieux de réviser la carte communale ?

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU